

Madrid, le 31 mars 2022

Autres Informations marquantes
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Accords du Conseil d'administration du 30 mars

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 3/2020 du BME MFT Equity concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « la Société » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes, élaborées sous la responsabilité de l'expéditeur et ses administrateurs :

Par accord unanime du Conseil d'administration, tenu en ligne le 30 mars 2022 à 15:30 heures, il a été décidé de formuler les comptes de l'année 2021 et de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se tiendra aux dates suivantes et dans les périodes normalement établies, ce qui suit :

- La distribution d'un dividende de 1,25 centimes nets par action en fonction des résultats de l'année 2021.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

À Madrid, le 31 mars 2022.